

Mairie de VERCHAIX
Chef Lieu
74440 VERCHAIX
Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°5
Conseil Municipal du 21 mai 2015 à 20 h

L'an **deux mil quinze**, le **21** du mois de **mai**, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 mai 2015

Nombre de Conseillers en exercice: 15

Présents: VAUDEY Joël, Maire, RUM Pascal, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, ZOBEL Jean-Paul, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, MISSILLIER Valérie, ROUGE Laurent, ROUILLER-MARTIN Pascal, BERTHIN Chantal, GALLAGHER Eileen.

Absents excusés: BUCHS Bertrand, COLLINET Maëlle.

Madame Valérie MISSILLIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire

➤ 19 mai 2015 (décision 2015-13): signature du devis établi par COLAS pour la reprise des dégâts au Frêne et à la Tataz suite aux intempéries pour un montant de 2.324,10 € TTC

Ordre du jour:

1) Bilan suite aux intempéries

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur le Maire remercie les sapeurs-pompiers, la gendarmerie, les agents du Conseil Départemental et les élus, adjoints et conseillers municipaux qui se sont rendus disponibles ou qui ont proposé leur aide.

Il remercie également l'entreprise AMTP et Albert ROUILLER-MARTIN pour leur disponibilité, leur réactivité et leur compétence.

➤ La Tataz

Débordement de ruisseau et remontée de la nappe phréatique:

Formation de 2 lacs sur des pâtures



1^{er} lac



2^{ème} lac

Inondation des sous-sols de 4 habitations avec risque de forte montée des eaux dans les parties habitables

Intervention des pompiers depuis vendredi 16h avec des opérations de pompage permanentes, puis intervention d'une entreprise privée jusqu'au jeudi 7 mai



Intervention d'un véhicule agricole en renfort (pompe à lisier) pour assister les sapeurs-pompiers

Décision prise de fracture de 2 voies communales pour désengorger ces lacs et sauvegarder les biens



Intervention d'entreprises privées

➤ Le Chêne d'en Bas

Glissement de terrain sur chemin d'accès à une propriété privée vendredi 21h (arrêté du Maire interdisant la circulation sur ce chemin d'accès)



➤ La Foutaz

Fissuration importante de la route communale constatée lundi 16h

Si aggravation du phénomène, impossibilité d'accès aux habitations (concerne une vingtaine d'habitations dont 8 en résidence principale)



Mardi 5 mai



Jeudi 7 mai

Monsieur le Maire indique que l'arrêté de limitation de tonnage à 3,5T sur la route de la Verne a été levé mardi suite aux travaux réalisés par l'entreprise Colas.

➤ Le Frêne

Effondrement de l'encrochement en contrebas d'une habitation



➤ La Pleigne

Glissement de terrain samedi 10h à l'aplomb de chalets sans dommages pour les biens



➤ Les Bouchards

Glissement de terrain sur le côté du réservoir d'eau potable



Monsieur Pascal RUM précise qu'il s'agit d'un réservoir tampon et que l'eau sera coupée par la Lyonnaise des Eaux pour éviter une infiltration de boue

➤ Evacuation préventive du camping municipal et des Hameaux du Giffre

dimanche 19h30

une cinquantaine de personnes concernées (15 au camping et 35 aux Hameaux du Giffre)

relogement des personnes aux Fermes de Vercland (gîte de groupes)

réintégration de leurs habitations lundi 9h



➤ Secteur de Joux-Plane



➤ Avant le restaurant "le Wetzet"



Les travaux de remise en état sont à la charge de la commune, un RDV est pris avec l'entreprise AMTP le lendemain sur place. La terre sera évacuée sur un terrain situé après le Wetzet et sur le chemin de Lairon.

➤ En direction de Morzine, après le restaurant "les Lhottys"





Compte tenu de l'importance des dégâts, la route ne sera pas ouverte cette année. Se pose le problème de l'accès à l'alpage de Joux-Plane. Une demande de dérogation a été faite auprès du Président du Conseil Départemental

➤ Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle ouvre droit aux assurés à la garantie "catastrophes naturelles" de leur contrat d'assurance. Elle permet l'indemnisation des sinistrés sous réserve que le lien de causalité entre la catastrophe constatée par arrêté et les dommages subis par l'assuré soit prouvé.

- 1) Demande envoyée le 5 mai en Préfecture
- 2) instruction des dossiers par la Préfecture en lien avec Météo France, la DREAL (direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et le RTM (Restauration des Terrains en Montagne)
- 3) transmission des dossiers au Ministère de l'Intérieur pour instruction

réponse attendue pour le 23 juin

Les personnes ayant subi des dommages doivent déposer en Mairie la copie du dossier transmis à leur assurance avant le 15 juin.

➤ Fonds de solidarité en faveur des collectivités locales touchées par les catastrophes naturelles

Ce fonds contribue à la réparation des dégâts causés aux biens des collectivités territoriales par un même évènement naturel climatique grave

Travaux éligibles:

- les infrastructures routières et ouvrages d'art (ponts, tunnels...)
- les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurité de la circulation (trottoirs, murs de soutènement, barrières de sécurité...)
- les digues
- les réseaux d'assainissement et d'eau potable, les stations d'épuration et de relevage des eaux
- la reconstruction des parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités
- les travaux urgents de restauration des capacités d'écoulement des cours d'eau (retrait d'embâcles)
- les pistes de défense des forêts contre l'incendie

➤ Subventions d'équipement aux collectivités territoriales pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques

Mobilisation du fonds en cas de survenance d'évènements climatiques de très grande ampleur suscitant des dégâts majeurs et justifiant la mobilisation de la solidarité nationale

Travaux éligibles: idem ci-dessus

Taux de subventionnement maximum = 80 %

Tient compte de la gravité des dommages subis, de la capacité financière de la collectivité et de l'existence de subventions complémentaires versées

Devis des travaux à transmettre au plus tard le 14 juillet

➤ Fonds national de garantie des calamités agricoles

Bénéficiaires: Exploitants agricoles

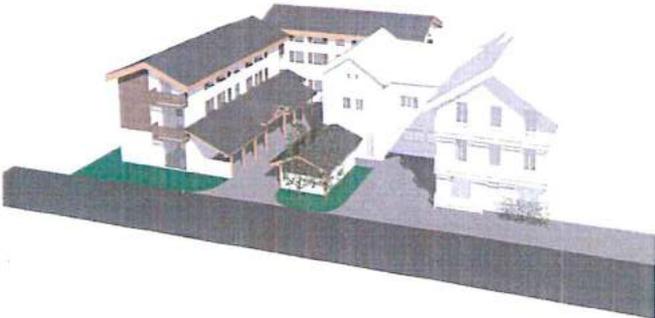
Conditions d'éligibilité: Pertes agricoles
Pertes de fonds

➤ Indemnisation de l'activité partielle

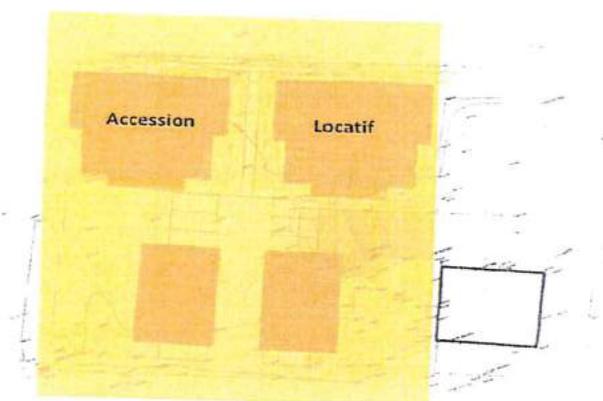
Aide financière destinée à compenser une partie de l'indemnisation versée aux salariés en sous activité

2) Construction des logements de la Pastorale: choix de l'opérateur

délibération n°D2015_0501

Haute-Savoie Habitat (74)	SEMCODA (01)
 <p data-bbox="579 920 799 1016"><i>Le schéma ci-dessous est donné à titre purement indicatif et ne préfigure en rien de l'aménagement qui pourra être proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre missionnée sur l'opération et retenue en concertation avec la commune</i></p>	
<p>10 logements (R+1+C) dont 5 en accession</p> <p>+ 12 garages</p> <p>Préalable: démolition de l'aile ouest</p> <p><u>Montage financier:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Bail emphytéotique de 65 ans (locatif) → Participation commune 25.000 € → Achat du terrain 40.000 € <p><u>Bilan financier:</u> + 15.000 € - démolition de l'aile ouest à la charge de la commune</p>	<p>12 logements (R+1+C) dont 3/4 en accession (pas de bâtiment spécifique pour l'accession) + 12 places couvertes</p> <p>Pas de préalable</p> <p><u>Montage financier:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Bail emphytéotique de 50 ans (locatif) → Achat du terrain 0 € → Entrée au capital de SEMCODA à hauteur de 205.000 € (correspondant au montant du bail payé d'avance) <p><u>Bilan financier:</u> 0 € - démolition de l'aile ouest à la charge de la commune</p>

SA Mont-Blanc (74)



12 logements (R+1+C)
dont 6 en accession (bâiments séparés)

+ 12 garages

Pas de préalable

Montage financier:

- Option 1 : cession globale
- Option 2:
 - Bail emphytéotique de 65 ans (locatif)
 - Achat du terrain 48.000 €

Bilan financier: + 48.000 €

- démolition de l'aile ouest à la charge de la commune

Monsieur le Maire indique que la commission ad hoc s'est réunie et que son choix s'est porté sur la SA Mont-Blanc. Il propose un tour de table afin de recueillir les avis de chacun.

Il ressort une majorité d'avis favorables pour la SA Mont Blanc avec une architecture plus sympathique, pas de démolition préalable de l'aile ouest, un bilan financier plus intéressant.

Compte tenu du résultat, Monsieur le Maire demande donc un vote pour choisir la SA Mont-Blanc

Accord à la majorité

par 12 voix POUR (Joël VAUDEY, Daniel MORIO, Pascal RUM, Chantal BERTHIN, Eileen GALLAGHER, Laurent ROUGE, Hélène PERREARD, Valérie MISSILLIER, Stéphane MULATIER, Jean-Paul ZOBEL et Nadia NASSIVERA, Pascal ROUILLER-MARTIN)

et 1 voix CONTRE (Sabine RIONDEL pour Haute-Savoie Habitat)).

3) Création des postes pour l'été 2015

délibération n°D2015_0502

Monsieur Daniel MORIO, 2^{ème} Adjoint au Maire indique qu'il est nécessaire de recruter plusieurs personnes pour la gestion du minigolf durant l'été.

Il propose de créer:

- 2 emplois à durée déterminée de 28h/semaine du 1^{er} au 31 juillet 2015, y compris le week-end.
- 2 emplois à durée déterminée de 28h/semaine du 1^{er} au 31 août 2015, y compris le week-end.

Accord à l'unanimité

délibération n°D2015_0503

Monsieur Daniel MORIO, 2^{ème} Adjoint au Maire, indique que, pour pallier les absences des agents titulaires pendant les périodes de congés d'été, il est nécessaire de recruter une personne pour assurer l'entretien de la voirie, des espaces verts et des fleurs cet été. Il est proposé de verser, comme les années précédentes, l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures à cet agent non titulaire. Ses horaires de travail seront les suivants:

du lundi au vendredi de 6h à 12h

le samedi de 6h à 11h

Accord à l'unanimité

4) Point sur "El Barrio" après 6 mois d'ouverture

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Ouverture de l'établissement en décembre 2014 suite au rachat du FdC « Le Caribou »

Propriétaire : Christian Claret

Gérant : Baptiste Schmidt

Associé : Christophe Lenoir (sécurité)

Le concept :

Bar de nuit avec soirées à thème ((DJ's, Reggae, Rock...) certains jeudis

Les horaires :

17h00 à 1h00 (3h00 sur dérogation du maire maxi 10/ans) du mardi au dimanche

Bilan de l'activité à 6 mois :

- succès commercial du concept auprès de nos jeunes
- professionnalisme des dirigeants
- nuisances sonores principalement liées aux fins de soirées à thème du jeudi

Les solutions :

- mettre à disposition le parking de la salle polyvalente lors des soirées du jeudi
- relancer le gérant pour l'organisation de navettes établissement/parking
- rappeler les limites maxi tolérées en terme de dB dans l'établissement (niveau moyen = 105 dB et niveau crête = 120 dB) et chez un riverain (30 dB avec un maximum de 34 dB)

Monsieur le Maire propose un tour de table afin de recueillir les avis de chacun.

Il en ressort un problème de stationnement des voitures lors des soirées à thème du jeudi et une inquiétude pour les soirées qui se dérouleront durant l'été avec plus de monde dehors.

Daniel MORIO propose de condamner les abords du Barrio pour empêcher les voitures de se garer. Idée à réfléchir.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera envoyé à Monsieur Schmitt pour l'informer des inquiétudes évoquées ce soir et lui rappeler la mise en place d'une navette jusqu'au parking de la salle polyvalente cet été.

5) Vente du lot n°19 de la ZA de l'Épure 2

délibération n°D2015_0504

Monsieur Daniel MORIO indique au Conseil Municipal que la Commission Communale d'Urbanisme a étudié favorablement le dossier présenté par la SCI Back to the Past représentée par Monsieur Eddy VERNET et Monsieur Jim DUFOURT qui souhaitent se porter acquéreur du lot n°19 de la Zone Artisanale de L'Épure 2 d'une surface de 1265 m² pour y installer un restaurant et un appartement. Il précise que cet accord est donné sous réserve de la présentation d'un accord de prêt bancaire avant le 31 août 2015.

Accord à l'unanimité

6) Demandes de dérogation scolaire

délibération n°D2015_0505

VU la demande de dérogation scolaire présentée par Monsieur et Madame Neil WATSON-GANIVET domiciliés à Verchaix, Cossin, qui souhaitent scolariser leur enfant Enzo WATSON-GANIVET né le 06 novembre 2007 à l'école de Samoëns à la rentrée de septembre 2015,

CONSIDERANT que la scolarité de cet enfant peut être assurée réglementairement par l'école de Verchaix.
Avis défavorable à la majorité (2 abstentions Nadia NASSIVERA et Laurent ROUGE).

délibération n°D2015_0506

VU la demande de dérogation scolaire présentée par Monsieur Jean-Michel RAGU et Madame Laëtitia ROPERH domiciliés à Samoëns, 494 route de l'Etelley, qui souhaitent que leur enfant Tom RAGU continue sa scolarité à l'école de Verchaix à la rentrée de septembre 2015,

CONSIDERANT que l'enfant était scolarisé à l'école de Verchaix les années scolaires précédentes et qu'il est dans son intérêt de terminer son cycle scolaire dans la même structure scolaire.

Avis favorable à la majorité (2 abstentions Hélène PERREARD et Nadia NASSIVERA).

Pour information, les enfants de Monsieur Marc MAHIEU et Madame Cécile PIN domiciliés à Samoëns continueront leur scolarité à l'école de Verchaix.

7) Questions diverses

Joël VAUDEY:

- propose au Conseil Municipal d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour:

Païement des heures supplémentaires effectuées par deux agents communaux durant les intempéries

Accord à l'unanimité

Pascal RUM:

- rachat de la roulotte de Madame Tracy RUFFIN par Monsieur Arnaud SANSON: demande d'installation de 3 "mange debout" qui seront retirés en dehors des heures d'ouverture, souhait de conserver les panneaux de signalisation en bois et de recouvrir le sol sous la roulotte de cailloux blancs

Accord à l'unanimité.

Jean-Paul ZOBEL:

- la Berce du Caucase repousse à Praillou, intervention prochaine du SM3A

- installation du jardin du souvenir: les travaux réalisés par l'entreprise Munier débuteront jeudi prochain

- minigolf: intervention début juin pour recoller certains jeux

Stéphane MULATIER:

- les travaux réalisés par l'ONF dans la ZA des Hottes Est ont bien avancé, le tracé du chemin a été fait par Jean-Paul ZOBEL et Stéphane MULATIER. Reste les troncs à enfouir. Nettoyage de la décharge communale à prévoir l'année prochaine.

Pascal RUM:

- conteneurs semi-enterrés: la réception des conteneurs du camping a eu lieu. Les conteneurs du Chef Lieu seront installés cet été, ceux du Bouchet à l'automne.

Laurent ROUGE:

- proposition d'aménagement autour du minigolf: parcours de tir à l'arc. A étudier

Nadia NASSIVERA:

- qui prend en charge l'installation des panneaux d'information sur un sentier à thème? A vérifier.

Stéphane MULATIER:

- campagne de fauchage des talus à prévoir entre le 15 et le 20 juin. 2 passages seront réalisés cette année.

Hélène PERREARD:

- un questionnaire sur les TAP a été distribué aux parents, les retours sont positifs. Un compte-rendu leur sera transmis.

En cours: mise en place des ateliers pour l'année prochaine, aménagement de la cour d'école (marquage au sol)
Kermesse de l'école le vendredi 26 juin.

Nadia NASSIVERA:

- 2 manifestation sont organisées dans la vallée:

La R'Biolly le samedi 30 mai au lac bleu à Morillon

Vélo'Manifestive le dimanche 31 mai

Fin de la réunion à 23h00.